Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 58 (1907)

Heft: 10

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliographie

Ouvrages recus.

Nous ne rendrons compte à l'avenir que des ouvrages dont on aura adressé un exemplaire à la Rédaction du Journal forestier suisse, à Zurich.

Les Alpes françaises. Nouvelles études sur l'Economie alpestre. Diverses questions générales et monographies. Par F. Briot, Conservateur des forêts. Paris, Berger Levrault & Cie., éditeurs. Volume in-8°, de 324 pages, avec 5 cartes en couleurs et 100 photogravures. Prix 20 fr.

Nos lecteurs connaissent le bel ouvrage de M. Briot "Les Alpes françaises, études sur l'économie alpestre", publié en 1896 et dont le Journal forestier a fait l'éloge, au moment de son apparition. L'ouvrage dont nous parlons aujourd'hui fait suite à ces études et il mérite le même accueil favorable.

Les huit premiers chapitres concernent les forêts, les prés-bois, le pâturage et le boisement, la valeur alimentaire de la feuille et les ressources fourragères que l'arbre fait naître, la culture des meilleures plantes alpestres, l'affouage pastoral, la transhumance de Provence, les torrents, sujets simplement effleurés ou même laissés complètement de côté, il y a dix ans. Les trois chapitres suivants comprennent, avec quelques pages de généralités sur les trois régions alpestres principales de la France, Alpes de Savoie, du Dauphiné, de Provence et Maritimes, un grand nombre de documents économiques spéciaux à 180 communes, extraits de notes monographiques, prises sur place, touchant les améliorations et la règlementation pastorales, les canaux d'irrigation, la laiterie, la mise en valeur des communes, les rendements sylvopastoraux, etc. Le douzième et dernier chapitre expose un programme d'exécution.

L'auteur estime que de pareilles publications monographiques sont nécessaires, car elles sont capables de mettre fin aux divergences de vues qui se manifestent si souvent, à l'égard des mesures préventives et des travaux que réclament les montagnes. Ces nouvelles études restent en parfait accord de tendance avec celles qui les ont précédées. Il est un point de fait seulement sur lequel les sentiments de l'auteur se sont modifiés. Après avoir comparé les états successifs des Alpes à 30 ans d'intervalle, visité les Alpes étrangères et examiné plus attentivement toutes les parties de la chaîne, M. Briot est persuadé que les idées régnantes sur les abus de jouissance commis par la population sont certainement exagérées. Il croit maintenant que, soit l'aridité, soit la dégradation des propriétés communales tiennent plutôt à la nature des terrains; que cet état de choses ne dérive pas de l'action de l'homme, et que, certains détails mis à part, les Alpes françaises se sont acheminées, sans interruption, vers un état superficiel toujours meilleur, au fur et à mesure de la décomposition de leurs bases minéralogiques en éléments terreux. Au point de vue technique, les procédés d'amélioration, quelle qu'ait été la situation antérieure, seront toujours les mêmes. Au point de vue administratif, cette remarque a son importance, car elle autorise à espérer que, sans modifier le fond de leurs coutumes, ces populations, en réalité si sages, si intelligentes et laborieuses, parviendront, judicieusement aidées par l'Etat, à réaliser tous les perfectionnements que l'association du travail et du capital peut produire.

Au lieu de comprendre la réglementation des montagnes d'une façon étroite et restrictive, entendons-la dans le sens large que comportent les mots aménagement, culture, méthode d'exploitation. Nous éviterions alors les méfiances et les refus décourageants qu'opposent tant de localités aux services que nous voulons leur rendre, et nous aurons la satisfaction d'élever les facultés productives du sol à la hauteur des légitimes ambitions de l'habitant.

En chaque région, il y a de nombreuses communes qui réunissent des conditions d'existence déjà très satisfaisantes. L'auteur leur consacre une place importante, estimant qu'elles doivent servir au développement du progrès général alpin par la vulgarisation des méthodes qu'elles pratiquent, par des expériences instructives auxquelles elles se prêteraient immédiatement et par des travaux complémentaires, qui les élèveraient rapidement au rang de territoires modèles.

Le problème dit de la restauration des montagnes est complexe. Il est agronomique, puisque la cause supposée de la destruction des forêts et l'obstacle prétendu à leur rétablissement sont attribués aux usages pastoraux, et que les engrais minéraux sont appelés à jouer indirectement une influence prépondérante sur l'amélioration des communaux par l'accroissement du produit de la propriété particulière, ce qui conduira sûrement à ménager davantage et à mieux gérer les pentes et les plateaux supérieurs. Il est forestier, puisque c'est par la constitution de nouveaux massifs de bois que l'on vise à régulariser le régime des rivières. Il relève enfin de l'art de l'ingénieur, puisque c'est surtout par une utilisation aussi complète que possible des eaux sauvages qu'on favorisera l'agrandissement des pelouses et des prairies, et que l'on arrivera à compenser les longues mises en défends et les suppressions temporaires de jouissance qu'imposent les boisements intensifs. Dans ses monographies, l'auteur a sans cesse envisagé la situation du pays sous ce triple aspect.

Nous ne saurions souscrire en entier à l'optimisme de M. Briot, pas plus qu'à la façon dont il envisage les corrections torrentielles; mais ce n'est pas la place ici d'en discuter. Certaine école, à son tour, nous paraît sauter prodigieusement de l'autre côté de la selle, en prenant le reboisement comme panacée universelle, comme l'unique moyen de supprimer la torrentialité. Le problème est complexe et les reboisements pas plus que les travaux de la correction seuls, ne peuvent suffire. Les nouvelles études de M. Briot n'en sont pas moins pour cela une œuvre de grande valeur et l'on ne saurait trop féliciter l'auteur, de la suite heureuse qu'il donne ainsi à son ouvrage classique sur les Alpes françaises.

